



Dossier d'inscription dispositif "Mon Premier Job"

(à retourner dans un délai d'un mois avant la période concernée)

Année :

Ne pas remplir – Cadre réservé à l'administration

Date de réception du dossier :

N° de dossier :

PHOTO
(obligatoire)

IDENTITÉ DU BÉNÉFICIAIRE

Nom :

Prénom(s) :

COORDONNÉES

Adresse complète :

.....

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Portable :

Fixe :

Email :

Numéro de sécurité sociale :

MISSIONS SOUHAITÉE

À classer par ordre de préférence de 1 à 4 :

- Choix n° : missions techniques
- Choix n° : missions culturelles
- Choix n° : missions administratives
- Choix n° : missions dans l'animation

(en fonction des différents critères, il est possible que vous ne soyez pas affecté sur votre premier choix)

AUTORISATION PARENTALE (à remplir par le responsable légal)

Je soussigné(e), Madame, Monsieur (responsable légal)
demeurant (adresse complète) à
autorise le jeune à participer au dispositif "Mon Premier Job" de
la Ville ou du Centre Communal d'Action Sociale de Salon-de-Provence, dans les conditions définies dans le
contrat de participation (ci-après).

En cas d'émancipation, joindre un justificatif.

Je certifie que le jeune :

- possède une assurance responsabilité civile est à jour de ses vaccinations

•La Commune de Salon-de-Provence et le CCAS ne seront en aucun cas réputés employeurs des jeunes participant au dispositif « Mon Premier Job ». En aucun cas la bourse versée pour la participation à ce dispositif ne pourra avoir une équivalence de salaire.

•Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur responsable légal. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale est demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.

•La Commune de Salon-de-Provence et le CCAS s'engagent à souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance "responsabilité civile" lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des missions. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

En aucun cas la responsabilité de la Commune ou du CCAS ne saurait être engagée.

TRAJET

- J'autorise à effectuer seul le trajet entre son domicile et le lieu d'intervention.
- ou
- J'assurerai le transport de entre son domicile et le lieu d'intervention.
- J'autorise également les responsables à prendre les initiatives nécessaires en cas d'accident ou de maladie.

DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT

(photocopies des pièces suivantes) :

- Copie recto-verso de la carte d'identité
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Photocopie attestation d'assuré social du responsable légal ou du jeune
- Dossier d'inscription
- Fiche sanitaire
- Une photo d'identité récente (à coller sur la couverture de ce dossier)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture d'électricité ou de gaz, d'internet...)

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.

En acceptant de participer à l'opération "Mon Premier Job", le jeune et son responsable légal autorisent ou n'autorisent pas (barrer la mention inutile) la Ville et le CCAS de Salon-de-Provence à utiliser les photographies et vidéos représentant le bénéficiaire dans ses divers supports de communication (site internet, magazines, brochures, supports divers).

Fait à

Le

Signature du responsable légal
Pécédée de la mention
« Lu et approuvé »

Signature du jeune
Pécédée de la mention
« Lu et approuvé »

Le destinataire des données est la Commune de Salon-de-Provence. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la commune de Salon-de-Provence.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

OÙ DÉPOSER MON DOSSIER DE CANDIDATURE ?

Il est possible de rapporter le dossier dûment complété avec les pièces justificatives auprès du responsable du dispositif, Mme Céline DOUCET à la Direction Éducation - Jeunesse au 125 rue des Alliés, 13 300 Salon-de-Provence ou par mail à boursepremierjob@salon-de-provence.org

LE DISPOSITIF

« Mon Premier Job » est un dispositif qui permet aux jeunes de 16 à 18 ans non-révolus d'effectuer de petites actions de proximité (1/2 journée de 3 heures) participant à l'amélioration de leur cadre de vie, à l'occasion des vacances scolaires, des mercredis ainsi que des weeks-ends (samedis) et de recevoir en contrepartie une gratification de 15 euros par jeune et par mission.

Les sommes sont versées directement aux jeunes dans un délai de deux mois à l'issue de sa mission.

LES PRINCIPAUX OBJECTIFS ET PLUS-VALUES DU DISPOSITIF

Les objectifs

- Répondre à une mission éducative et de citoyenneté
- Diffuser une image positive et dynamique de la jeunesse
- Améliorer l'environnement immédiat et la vie quotidienne des jeunes : découverte des structures municipales, les métiers
- Agir concrètement en faveur de l'insertion de la jeunesse dans la vie locale.

Pluses-values du dispositif

- Faire découvrir les services municipaux et les missions du service public
- Recevoir une aide sur des tâches simples et sans danger notamment sur les périodes de fortes affluences (diverses manifestations, animations...)
- Possibilités de réaliser une continuité de service par la réalisation de missions identiques avec les même jeunes

QUI PEUT Y PARTICIPER ?

Tout jeune domicilié à Salon-de-Provence qui a plus de 16 ans et 18 ans non-révolus le premier jour de la mission.

L'ENCADREMENT

L'encadrement est assuré par les chefs de services ou référents d'équipes de la Ville ou du CCAS. Afin de respecter la réglementation du travail, les jeunes ne sont jamais amenés à prendre des risques ou à utiliser des outils motorisés dans leurs différentes missions. Si le jeune doit s'engager à réaliser correctement les tâches confiées, il ne remplace pas pour autant un agent communal.

LA DESCRIPTION DES TRAVAUX À EFFECTUER

Le jeune aura des missions d'entretien, de rangement, de nettoyage, de jardinage, de communication, d'événements culturels, d'animations sociales...

LES MODALITÉS D'ASSURANCE DES JEUNES

La Ville et le CCAS de Salon-de-Provence ne seront en aucun cas réputés comme employeurs des jeunes participants à l'opération "Mon Premier Job". En aucun cas, la bourse versée pour la participation à l'activité ne pourra être considérée comme une rémunération salariale.

Les jeunes entrant dans le dispositif doivent bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur responsable légal.

La Ville et le CCAS de Salon-de-Provence souscrivent, auprès d'une compagnie d'assurances, un contrat "responsabilité civile" lié à ses activités, couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés, et accidents pouvant survenir à un tiers, dans le cadre du déroulement des actions.

Pour plus d'informations, contacter la responsable du dispositif :

Madame DOUCET Céline

Direction Éducation - Jeunesse au 04 90 44 74 30 / 06 63 86 50 21

ou par mail : boursepremierjob@salon-de-provence.org

**SALONNAIS
16-17 ANS** + **30H DE TRAVAIL
POUR TA VILLE** = **150€**

€ **BOURSE
MUNICIPALE
MON
1^{ER} JOB** €

JE GAGNE
**MON
ARGENT
DE
POCHE**



Renseignements : 04 90 45 16 75